

Signature du contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique (CRTE) - 26 juin 2025

L'État et la Communauté d'agglomération Seine-Eure partagent la volonté commune de contribuer à un développement résilient du territoire au service de la population et adapté aux mutations environnementales, sociales et économiques en cours. Ils ont ainsi signé un Contrat de relance et de transition écologique en décembre 2021 pour la période 2021-2026. Dans ce cadre, sur la période 2021-2025, 141 projets ont été réalisés pour plus de 140M d'investissement global sur l'ensemble du territoire communautaire.

En 2024, le cadre réglementaire entourant les Contrats de Relance et de Transition Écologique (CRTE) a évolué. Un nouveau cadre de contractualisation a été fixé par l'Etat.

Devenus « Contrats pour la Réussite de la Transition Écologique », la prise en compte des enjeux de transition écologique est d'autant plus prioritaire, avec une dimension interministérielle et intégratrice forte. Le CRTE peut toutefois mettre en évidence les autres projets structurants pour le territoire (développement économique, touristique, cohésion sociale ...).

Un avenant au contrat initial est donc conclu pour la période 2025/2026.

L'analyse des nouveaux projets s'est effectuée à partir des 6 axes de la stratégie nationale en matière de planification écologique :

- Mieux se déplacer
- Mieux se loger
- Mieux préserver et valoriser nos écosystèmes
- Mieux produire
- Mieux se nourrir
- Mieux consommer

Elle s'est fondée également sur les actions inscrites dans les documents de planification locaux comme le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la collectivité, et dans le Contrat d'Agglomération 2024-2026.

Au total, l'avenant 2025-2026 intègre 72 projets pour un montant total d'investissement de plus de 92M€ HT. Ces projets sont portés par 19 maîtres d'ouvrage. L'essentiel des projets est d'être réalisé hors pôle Louviers / Val-de-Reuil. 40 projets relèvent d'une maîtrise d'ouvrage communautaire dont un quart bénéficient à l'ensemble du territoire 61 de ces projets connaissent une maturité suffisante pour un lancement en 2025/2026.

À PROPOS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION SEINE-EURE

L'Agglomération Seine-Eure est située à 30 minutes de Rouen, 1h de Paris et 1h de la mer. Elle compte 60 communes, avec près de 103 285 habitants. Premier pôle économique du Département de l'Eure, avec un environnement industriel fort de multiples expertises comptant plus de 1500 entreprises. Ce territoire à Haute Qualité de Vie en Normandie dispose de nombreuses infrastructures : 3 gares SNCF, autoroutes A 13 et A 154, un parc des loisirs, les centres aquatiques intercommunaux Caséo et Aquaval, et la patinoire intercommunale Glacéo.



CONTACT PRESSE - Direction de la valorisation du territoire et de la communication

Giovanna Berdeaux - Chargée des relations presse et médias

02 76 46 03 54 / 06 72 61 30 06 - giovanna.berdeaux@seine-eure.com



www.agglo-seine-eure.fr

Suivez-nous sur     
et sur notre appli «[Seine-Eure avec vous](#)»

**seine
-eure**
agglo